

# OBLIGATIONS DOUANIERES ET DECLARATIVES

(DAU, DEB, registre des biens) et fiscales (CA3) dans les échanges extra- et intra-communautaires, mentions obligatoires sur les factures, travail à façon, triangulaire, installation, réparation.

**CHALONS, le 14 janvier 2010**

## Objectifs

Connaître et maîtriser les obligations fiscales et douanières dans les échanges internationaux depuis les mutations de la Douane au 1er janvier 2007. Comprendre le contenu de la Déclaration d'Echanges de Biens (DEB). Maîtriser les mécanismes de la TVA intra communautaire et la nouvelle directive sur l'auto liquidation de la TVA (art 283 CGI) au 1er septembre 2006. Connaître les mentions obligatoires à porter sur les factures pour être en conformité avec les obligations fiscales (TVA). Maîtriser les opérations spéciales (triangulaire, travail à façon...)

### Méthodes pédagogiques :

Cas, exercices, rédaction de DEB

**Public concernés :** Directeurs financiers, membres des services comptables, financiers et/ou juridiques, Directeurs commerciaux, personnel des services Achats et/ou Export (ADV), Forces de vente, responsable logistique

### Animateur :

Jacques PONS, Consultant – Formateur en commerce international

Spécialiste des questions douanières et logistique

## Programme : (9h00-12h30 / 14h00-17h30)

### 1ère partie : Echanges extracommunautaires et régimes douaniers

- Les mutations de la douane :
- Procédures électroniques de dédouanement (DELTA, RITA, TRIGO, EMS-GAMA) pour mieux gérer les risques aux frontières et les fraudes.

#### 1. Le nouveau DAU 2007 et SH version 2007 :

#### 2. Les 3 notions essentielles pour déterminer le traitement douanier réservé à une marchandise :

a. Origine - Espèce tarifaire - Valeur en douane

#### 3. Dédouanement de droit commun

- a. Exportation : EXI et ECS
- b. Importation : Mise en libre Pratique (MLP) et Mise à la Consommation (MAC) Justificatif d'importation (IM4 pour récupération de la TVA)

#### 4. Dédouanement à domicile

- a. PDD (Procédure de Dédouanement à Domicile)
- b. PDU et PDCU (Procédure de Dédouanement à Domicile avec domiciliation unique)
- c. PDE (Procédure de dédouanement express)

#### 5. Les régimes économiques

- a. A l'import (PA, entrepôt MAD)
- b. A l'export (PP, Exportation temporaire, MAE)
- c. le régime des retours (IM4-EU4)
- d. régimes de transit (NSTI- T1, T2), carnet ATA

### 6. L'Opérateur Economique Agréé « Sûreté- Sécurité »

### 2ème partie : Echanges intracommunautaires et DEB.

#### 1. Obligations déclaratives :

- a. DEB et Registre des Biens
- b. Les 4 Niveaux d'assujettissement
- c. Contenu de la DEB détaillée

#### 2. Mentions obligatoires sur les Factures (B2B)

- a. Identifiants TVA
- b. Mentions article CGI incorporant les articles de la 6ème Directive.
- c. Loi 31 décembre 1992 : agios et escompte. Loi PERBEN (transports) et LME 2009.

#### 3. TVA et CA3

- a. Territorialité
- b. Notion de fait générateur
- c. Exigibilité
- d. TVA sur les services

#### 4. Traitement des cas particuliers :

- ventes à l'essai, ventes à vue
- stocks en consignation
- travail à façon,
- ventes triangulaires
- ventes avec installation et montage
- réparations

#### 5. Nouvelle directive sur l'auto liquidation de la TVA au 01/09/2006

## COUPON - REPONSE

Nous vous invitons à retourner ce coupon à la CCI de Châlons par fax : 03 26 68 47 07

avant le 08 janvier 2010

Je m'inscris à la formation « Obligations douanières ... » qui aura lieu à la CCI de Châlons, le 14 janvier 2010. Le tarif de la formation est de 360 € net + tarif plateau-repas à prévoir. Merci de me faire parvenir le bulletin qui validera ma participation.

Mme, M. .... Tel : ..... E-mail : .....

Société : ..... Code postal et Ville : .....

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès ou de rectification aux informations vous concernant.